

Feuille de route pour transformer nos déchets en matières pour demain



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR
LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES AU
NOUVEAU-BRUNSWICK 2023-20

INFOGRAPHIES

Feuille de route pour transformer nos déchets en matières pour demain



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2023-2030

VISION

- Réduire la quantité de déchets solides acheminés vers les lieux d'enfouissement.
- Créer des occasions pour transformer nos déchets en matières pour demain.

OBJECTIFS (D'ICI 2030)

- Réduire de 40 000 tonnes par année la quantité de déchets solides enfouis au niveau régional.
- Établir une base pour permettre au gouvernement provincial de travailler à l'atteinte de réductions supplémentaires dans l'avenir.

Pilier 1

COLLABORATION, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Renforcer les partenariats et sensibiliser le public.



Pilier 3

DÉCHETS ORGANIQUES

Réduire la quantité de déchets organiques enfouis pour éviter les émissions de gaz à effet de serre.



Pilier 2

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Rendre les producteurs responsables des déchets de leurs produits.

Pilier 4

JETER LES BASES POUR 2030 ET APRÈS

Explorer les possibilités de réduire davantage les matières enfouies.



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2023-2030

MESSAGE CLÉ

La gestion des déchets solides est une responsabilité partagée parmi tous les niveaux du gouvernement.

Pilier 1

COLLABORATION, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

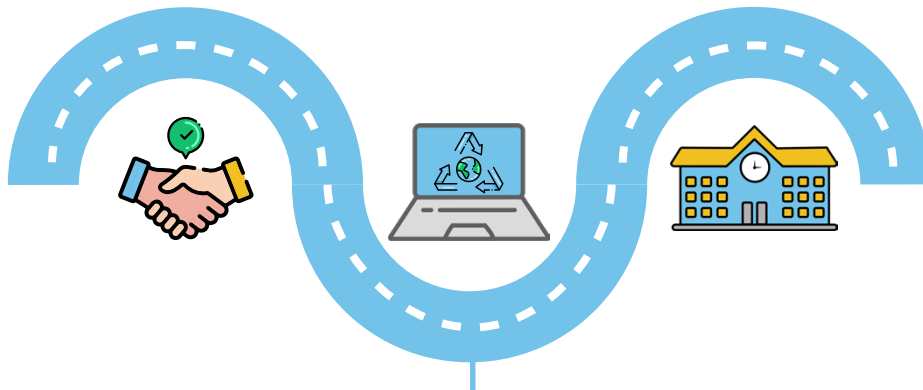
Renforcer les partenariats et sensibiliser le public.

Mesure 1 :

Créer un comité consultatif provincial de gestion des déchets solides.

Mesure 3 :

Établir un partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour déterminer les possibilités d'apprentissage.



Mesure 2 :

Coordonner des campagnes d'information et de sensibilisation du public et créer un site Web consacrée à la gestion des déchets solides.

Mesures du succès :

- ✓ Comité consultatif provincial
- ✓ Campagnes d'éducation et de sensibilisation du public et sondages
- ✓ Nouveau site Web sur la gestion des déchets solides
- ✓ Partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2023-2030

MESSAGE CLÉ

Un modèle de responsabilité élargie des producteurs incite ces derniers à fabriquer des produits plus faciles à recycler ou qui durent plus longtemps, ce qui favorise l'économie circulaire.

Pilier 2

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Rendre les producteurs responsables des déchets de leurs produits.

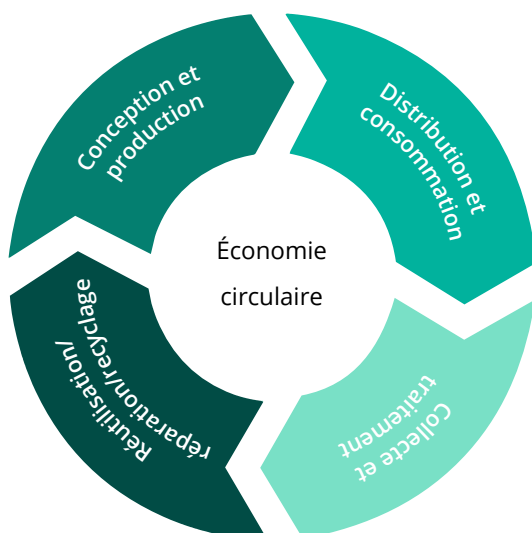
Mesure 4 :

Moderniser le règlement et établir de nouveaux programmes de réacheminement des déchets réglementés ou élargir ceux qui existent en s'appuyant sur le modèle de responsabilité élargie des producteurs.



Mesures du succès :

- ✓ Règlement modernisé
- ✓ Élaboration de nouveaux programmes de réacheminement des déchets ou élargissement des programmes existants
- ✓ Mise en œuvre du programme pour les emballages et les produits de papier (EPP)
- ✓ Mise en œuvre du programme pour les produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants



Qu'est-ce que l'économie circulaire?

C'est une économie qui conserve et récupère la valeur en réutilisant, en réparant, en convertissant ou en recyclant des produits. Elle permet de réduire la dépendance aux ressources naturelles, de limiter les déchets et d'éviter de produire des émissions de gaz à effet de serre.



MESSAGE CLÉ

Les déchets organiques enfouis produisent des gaz à effet de serre pendant des décennies.

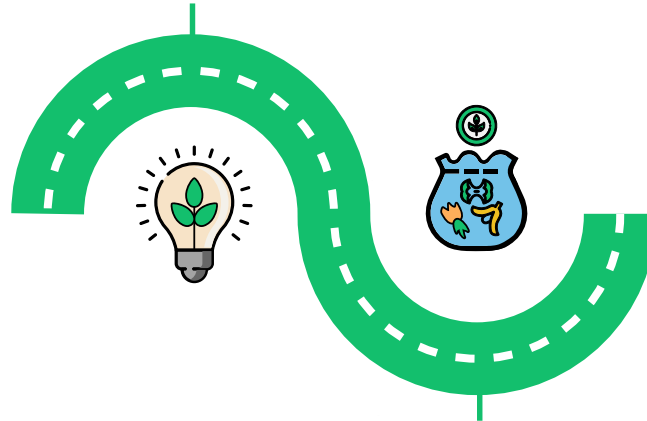
Pilier 3

DÉCHETS ORGANIQUES

Réduire la quantité de déchets organiques enfouis pour éviter les émissions de gaz à effet de serre.

Mesure 5 :

Explorer les possibilités de réduire l'enfouissement régional des déchets organiques.



Mesure 6 :

Élaborer une proposition pour établir un programme provincial de gestion des déchets organiques.

Mesures du succès :

- ✓ Programme provincial de gestion des déchets organiques
- ✓ Évitement d'émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Réduction de l'enfouissement de déchets organiques

Au Nouveau-Brunswick, les matières organiques représentent environ 30 % des déchets enfouis :



Les **déchets organiques** éliminés dans les sites d'enfouissement comprennent des résidus alimentaires, du papier souillé, des déchets de jardin et des déchets animaux.



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2023-2030

MESSAGE CLÉ

Il faudra du temps pour transformer la gestion des déchets, mais avec l'aide de la population du Nouveau-Brunswick, nous pouvons bâtir un avenir plus propre, plus sain et plus vert.

Pilier 4

JETER LES BASES POUR 2030 ET APRÈS

Explorer les possibilités de réduire davantage les matières enfouies.

Mesure 7 :

Examiner les lois pour déterminer si elles permettent d'imposer des interdictions relatives à la distribution de produits et des restrictions relatives à l'élimination. Sinon, élaborer une proposition à l'intention du gouvernement.



Mesure 9 :

Mieux comprendre ce que sont les déchets sauvages et les décharges illégales pour élaborer un plan de prévention.

Mesure 8 :

Élaborer une approche pour la présentation de rapports normalisés afin d'établir une référence et une mesure du rendement annuel.

Mesure 10 :

Explorer des façons de réduire les déchets envoyés dans les sites d'enfouissement.

Mesures du succès :

- ✓ Plan d'action stratégique renouvelé
- ✓ Rapports normalisés
- ✓ Plan de prévention des déchets sauvages et des décharges illégales